

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu des Conseils Municipaux du

Jeudi 6 & Vendredi 7 avril 2023

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY – Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON
Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal**
- **Motion en faveur du centre hospitalier du Forez**
- **Vote des taxes locales (taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti – taxe d'habitation) pour 2023**
- **Vote des subventions aux associations communales pour 2023**
- **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe assainissement**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget principal et du budget annexe assainissement**
- **Vote du budget primitif principal 2023 et du budget annexe assainissement 2023**
- **Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière de Savy**
- **Questions diverses**

N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Samedi 15 avril 2023

- Soirée Basket

Dimanche 30 avril 2023

- Les jeunes chantent le 1^{er} mai

Samedi 6 mai 2023

- Omelette des jeunes – Invitation de la population

Lundi 8 mai 2023 à 11 heures

- Commémoration du 8 mai

Dimanche 14 mai 2023

- Marche des Moulins

Samedi 3 juin 2023

- Fête de la Saint-Médard organisée par le Comité des Fêtes

Vendredi 9 juin 2023

- Conseil Municipal



Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

🚦 Demande de subvention Programme Voirie 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Motion en faveur du centre hospitalier du Forez

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, explique que la Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation) et de l'UHCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée) de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. Notre territoire n'aura de ce fait plus d'urgences et de SMUR pour Feurs et pour l'ensemble des communes concernées, en grande majorité, rurales.

Dans ces conditions, c'est la vie de nos concitoyens qui est mise en danger. Les habitants de notre territoire sont déjà pénalisés par un manque de praticiens, qui entraîne des ruptures de parcours de soin et par conséquent le recours aux urgences. C'est pourquoi les élus membres du Conseil Municipal, par cette motion, expriment leurs grandes inquiétudes face à cette décision.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande donc le maintien des urgences, du SMUR et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable. La motion est alors débattue.

Vote des taxes locales (taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti – taxe d'habitation) pour 2023

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Pour rappel, le taux voté en 2019 pour la taxe d'habitation (TH) était de 7.81%. Et en 2022, il était de 32.60% pour la Taxe Foncier Bâti (TFB) et 32% pour la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).

Après en avoir délibéré et conscient des hausses des charges de fonctionnement, le Conseil Municipal approuve à la majorité l'augmentation de 1% de la TH soit 7.89% et 1% de la TFB soit 32.93% et de laisser le TFNB inchangé pour ne pas pénaliser les agriculteurs, soit à 32%.

Vote des subventions aux associations communales pour 2023

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, propose de voter les subventions annuelles accordées aux associations de la commune. Il est rappelé que le minimum est de 150 euros. Il ne faut pas oublier que les associations jouent un rôle primordial dans un village, en plus de rendre des services essentiels à la population locale, elles contribuent à l'animation de Saint-Médard.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'attribution de 12 450 euros sous forme de subventions aux associations du village.

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe assainissement

La présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 du budget principal a été exposé par Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et de Nadine ESCOT, Directrice Générale des Services.

Budget principal :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 42 370 euros.

Service annexe « assainissement » :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 15 249 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les comptes de gestion, les comptes administratifs de la commune et des services annexes.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget principal et du budget annexe

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe « assainissement ».

Vote du Budget primitif principal 2023 et du Budget annexe Assainissement 2023

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif principal, proposé par Monsieur le Maire :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	855 549,00 €	855 549,00 €
Section INVESTISSEMENT	570 650,00 €	570 650,00 €
TOTAL	1 426 199,00 €	1 426 199,00 €

Il est en de même pour le budget Assainissement approuvé à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	149 473.00 €	149 473.00 €
Section INVESTISSEMENT	74 989.00 €	74 989.00 €
TOTAL	224 462.00 €	224 462.00 €

Demande de Subvention Programme Voirie 2024

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle aux conseillers municipaux que comme chaque année, la commune va lancer un programme de travaux voirie et indique que la commission voirie souhaite une reprise de voirie complète pour les chemins suivants :

Les Joyaux, Les Meilles, Impasse du Guillaume, La Flachonne, Savy et la Chevillonnière.

Le programme voirie 2023 – 2024 s'élèverait à 96 777.40 euros HT soit 116 132.88 euros TTC.

Il est possible de demander une subvention au Département.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de demander une subvention auprès du Département de la Loire.

Avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière de Savy

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose que la SAS Carrières de Savy est une société indépendante de production de granulats, destinés à être employés dans l'industrie du BTP, notamment pour les chantiers de terrassement ou de mise en place d'enrochements. Dans le cadre de cette activité, la société exploite une carrière de roche massive granitique et gneissique, ainsi qu'une installation mobile de traitement et d'une plate-forme de transit de produits minéraux sur les communes de Saint-Médard et de Chamboeuf. L'activité de ce site est autorisée depuis le 13 février 2015 par arrêté préfectoral. L'autorisation actuelle court sur une durée de 12 ans, remise en état incluse, soit jusqu'au 13 février 2027. Face à l'épuisement de la partie granitique du gisement de Saint-Médard et afin de pérenniser l'ensemble de ses activités, la SAS Carrières de Savy souhaite aujourd'hui renouveler et étendre son périmètre d'autorisation d'exploiter. La société sollicite notamment l'autorisation d'exploiter le gisement granitique et gneissique sur la commune de Chamboeuf. A noter qu'une enquête publique a été ouverte le 13 mars et se déroule jusqu'au 13 avril 2023. Le Conseil municipal est ainsi invité à exprimer son avis sur la demande des Carrières de Savy.

Le Conseil Municipal, **après avoir pris connaissance des courriers des collectifs à savoir le CECS, collectif « Contre l'Extension de la Carrière de Savy » et l'association « Bien vivre à Saint-Galmier », et après en avoir délibéré, a voté à bulletin secret POUR ou CONTRE l'avis sur le renouvellement et l'extension de la carrière de Savy. A la majorité, avec 10 voix POUR et 5 voix CONTRE, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation des Carrières de Savy.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappels des dates importantes

✚ Les 100 ans de Mme Pallandre

Vous êtes toutes et tous conviés **le dimanche 23 avril** à partir de **10h30** à la salle d'animation pour fêter ensemble les 100 ans de Mme Pallandre.

- ✚ Soirée du Basket le samedi 15 avril
- ✚ Réunion publique des conteneurs enterrés le 17 avril à 19 heures
- ✚ Les jeunes chantent le 1^{er} mai dans la nuit du 30 avril
- ✚ Omelette des jeunes le 6 mai
- ✚ Commémoration du 8 mai à 11 heures
- ✚ Marche des moulins le 14 mai
- ✚ Fête de la Saint-Médard le 3 juin
- ✚ Fête de la Musique le 23 juin
- ✚ Fête de la Boule le 23 ans
- ✚ Kermesse du Comité d'Animation le 24 juin



MJC Saint-Médard – Recherche président(e)

La MJC de Saint-Médard recherche un(e) nouveau(elle) président(e). Pour des raisons professionnelles, Valérie AUBRY, qui est à la tête de l'association depuis 2019, va devoir céder sa place.

« Même si les dernières années ont été compliquées avec la crise sanitaire, j'ai passé de très bons moments, il est important de trouver un successeur afin de maintenir cette association qui compte plus de 180 adhérents.

Les personnes intéressées pour me remplacer et pour intégrer le bureau sont les bienvenues ».

Nous comptons sur vous.

Faites-vous connaître auprès de Valérie AUBRY au 06 88 57 42 47
ou par mail à mjc.saint.medard@gmail.com

Déclaration à faire avant le 30 juin 2023

En 2023, **tous les propriétaires** devront faire une déclaration auprès des services de l'administration fiscale. Cette déclaration est à faire **avant le 30 Juin 2023**.

Pour chacun des locaux, vous devez indiquer à quel titre vous l'occuper. En cas d'occupation par une tierce personne, vous devez indiquer l'identité des occupants.

Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Ainsi, vous louez votre bien de façon saisonnière ?

Vous êtes propriétaire de l'habitation que vous occupez ?

Vous avez des dépendances (cave, parking, garage...) ?

Vous louez votre bien à un membre de votre famille ?

Vous êtes concernés par cette déclaration.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, se connecter sur son espace particulier ou professionnel, cliquer sur : gérer mes biens immobiliers. Pour vous aider un téléphone : 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h ou vous pouvez vous rendre dans votre espace France Services - 3 place Massenet - 42140 Chazelles-Sur-Lyon

Cantine, petites nouveautés pour la rentrée d'avril

Pour la rentrée d'avril, l'organisation de la cantine sera quelque peu modifiée. A la suite d'un temps de concertation et en tenant compte de l'avis des enfants, des parents et du personnel communal, nous pensons que ce moment de cantine doit être mis à profit pour la socialisation, l'entraide et l'implication de tous.

Avant tout, nous avons réparti différemment les enfants sur deux services et avec au premier service :

- ✚ Les lundis et mardis, les enfants de maternelle et de CP/CE1
- ✚ Les jeudis et vendredis, ce seront les enfants de maternelle et les CM2



A noter qu'il pourrait avoir quelques ajustements sur la journée du jeudi, journée la plus dense de la semaine.

Il sera proposé également, **sur la base du volontariat et pour les élèves de CM2, d'aider au passage des assiettes pour les plus petits. Ils pourront aussi participer au ramassage et au dressage pour le 2^{ème} service. Une belle occasion de stimuler les liens entre les grands et les petits, de favoriser l'entraide entre les enfants, de développer l'autonomie des plus âgés et leur sens des responsabilités, de stimuler les plus jeunes à demander de l'aide...**

Ensuite, un équivalent du permis à point plus adapté pour les enfants de maternelle va être mis en place. Cela consiste à **une boîte personnelle contenant de jolis galets décorés**. Ainsi lorsque le comportement de l'enfant ne sera pas satisfaisant, il sortira un galet de sa boîte et pourra le ramener à l'école puis à la maison. Ce sera pour lui un moyen de verbaliser avec les adultes, la raison pour laquelle il possède ce galet. Dans un second temps, il le redéposera dans sa boîte pour qu'elle soit complète, et donc que le temps de cantine se déroule dans de bonnes conditions.

Cette nouvelle organisation n'aura aucune incidence, bien entendu, sur la qualité du service rendu et sur les règles en place. L'enjeu est de rendre **ce moment le plus paisible pour tous** et que les enfants puissent vivre un temps plus calme, d'autant plus pour ceux qui sont accueillis quotidiennement.

**Un bilan sera établi et des évolutions pourront être faites par la suite.
Nous sommes ouverts à toutes remarques constructives.**



Valoriser, protéger et reconstituer nos haies !

La Commission Environnement et Développement Durable de Saint-Médard-en-Forez, présidée par Anthony Tisseur, Adjoint au Maire, avec Marc BOUTEILLE, Valentino GOFFART, Yves LAURANSON, Françoise MERLLIE, René THIVILLIER et Daniel VAUDABLE, vous propose cet article sur les haies.



« Dans un contexte de crise énergétique et d'effondrement de la biodiversité, les haies sont une chance pour notre agriculture et nos territoires car elles fournissent de multiples services agronomiques, productifs et environnementaux tout en améliorant la résilience des systèmes agricoles face aux événements climatiques extrêmes.

Pourtant, la disparition des haies se poursuit trois fois plus vite qu'on ne les replante : par entretien mécanique dégradant, par vieillissement, par arrachage, ou par une surexploitation qui les assimile à un simple « gisement de biomasse » alors qu'il s'agit d'une ressource vivante qu'il convient de gérer durablement et de renouveler. Dès lors, replanter des haies sans s'attaquer sérieusement aux causes structurelles de leur disparition, revient au mieux à se donner bonne conscience, au pire à jeter de l'argent public par les fenêtres.

Il est temps de repenser en profondeur l'action publique en faveur des haies pour stopper cette érosion et changer d'échelle afin de construire un maillage de haies en bon état écologique, apte à rendre tous les services agronomiques, productifs et environnementaux attendus pour l'agriculture et les territoires.

En établissant un grand plan national pour les haies à 2030, avec trois priorités :

- ✚ VALORISER les haies pour les agriculteurs et les territoires
- ✚ PROTÉGER en visant le « Zéro disparition de haies »
- ✚ RECONSTITUER en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

En traduisant ces priorités dans les lois et stratégies de notre pays : Loi d'orientation agricole, révision de la Stratégie nationale Bas Carbone, Loi de programmation sur l'énergie et le climat, etc. En mobilisant et en articulant des moyens financiers à toutes les échelles, pour que chaque région soit dotée d'une politique ambitieuse de développement de l'arbre et la haie ciblant ces trois priorités. Nos territoires sont prêts pour changer d'échelle : 40 ans de travail de terrain et d'action publique ont fait émerger sur tout le territoire national des réseaux d'agriculteurs, d'opérateurs, de collectivités et d'entreprises mobilisés ainsi que les connaissances, les compétences, les filières, et les outils nécessaires à cette ambition. C'est une chance pour notre agriculture, nos territoires, notre environnement, notre économie et notre cadre de vie. La commune est attentive à la conservation et au respect des haies ».

Les Saint-Fêtards

« Bonjour à tous,

L'association des jeunes de Saint-Médard est de retour pour réaliser divers événements dans le village.

Le premier sera le traditionnel 1er Mai. Après une pause de trois ans, nous recommençons cet événement suivi de l'omelette le samedi 6 Mai.

Pour ceux qui ne connaissent pas, l'objectif pour les jeunes est de récolter des denrées (nourriture, boissons, etc) dans le but de se retrouver le samedi suivant, le 6, à la salle des fêtes de Saint-Médard, afin de partager tous ensemble l'omelette réalisée avec les œufs et autres récoltes.

Nous vous attendons donc nombreux !

Rappel pour les jeunes concernés, l'adhésion se déroulera le 22 Avril de 10h30 à 12h au bar du village.



@lessaintfetards

William au 06 74 06 64 51 - Chloé au 06 47 04 48 56.

Bobine Bar : Avril, Mai et Juin 2023

Le café et la mercerie sont ouverts tous les mercredis de 14 à 18 heures, même pendant les ateliers.

Café/Couture (ou crochet, ou tricot !) : Venez nous rejoindre pour coudre, papoter, partager des idées ou des techniques. Chacun(e) apporte sa machine et son ouvrage.

Ateliers adultes : de 14 à 17 heures, prix : 10 euros (matériel fourni – boisson offerte)

Mercredi 12 avril : Café couture

Mercredi 19 avril : Atelier avec Laurence - Couture débutants (es) : Coudre un bavoir bandana pour bébé

Mercredi 26 avril : Café couture

Mercredi 3 mai : Atelier avec Valérie - Bricolage : Créer un motif sur tee-shirt

Mercredi 10 mai : Café couture

Mercredi 17 mai : Fermeture

Mercredi 24 mai : Café couture

Mercredi 31 mai : Atelier avec Valérie – Scrap carterie : Faire une carte sans fin

Mercredi 7 juin : Café couture

Mercredi 14 juin : Atelier avec Pascale – Couture : Coudre une blouse ou une robe d'été

Classes en 3

Le repas des classes en 3 aura lieu le samedi 14 octobre.

ADMR : OFFRE D'EMPLOI – Spéciale étudiants



Une association ADMR proche de chez vous, vous attend ! Rejoignez-nous !

Devenez AIDE A DOMICILE - CDI/CDD à temps partiel

La personne est au cœur de nos interventions, l'humain est notre priorité.

Débutant accepté vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé.

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
fdaccueil@fede42.admr.org

Obligation vaccinale, permis B et véhicule sont pré-requis.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter

www.fede42.admr.org

04 77 36 16 99

ALERTE VIGILANCE

La gendarmerie nous signale une recrudescence de vols de matériels agricoles sur le territoire de Forez-Est. Restez vigilant, en cas de doute contactez la gendarmerie.

Avant l'été, pensons à débroussailler !

Pour prévenir les feux de forêt et de végétation, le Gouvernement lance une **nouvelle campagne d'information dédiée aux obligations légales de débroussaillage (OLD)**.

Dans ces espaces, tous les **propriétaires d'habitation, de construction ou d'équipements situés à moins de 200 mètres en nature de bois, forêts, landes, plantations et reboisements doivent débroussailler**. Le débroussaillage s'étend sur une profondeur fixée en général à 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement, ce qui peut nécessiter une intervention sur le terrain voisin.

Les incendies de l'été 2022 ont été dévastateurs. **72 000 hectares de forêt et de végétation ont ainsi été détruits dans l'Hexagone et en Corse**. Le débroussaillage est une obligation légale qui constitue souvent le meilleur moyen pour protéger une habitation des feux de forêt, tout comme pour limiter leur propagation.



Zone de loisirs Hurongues

La piscine est ouverte au public pendant les vacances de Pâques, lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 14 à 19 heures, le vendredi de 14 à 20 heures et le dimanche de 8h30 à 12h30. Mini-stage les 2 semaines de vacances.

Message d'Emilie ARNAUD

« Chers habitants de Saint-Médard, chers patients,
Le moment est venu de vous annoncer la fin de mon aventure
d'infirmière libérale au sein du cabinet.
13 années se sont écoulées, déjà !
Je tenais à vous remercier pour toute la confiance que vous m'avez
accordée.
Merci, aussi, pour tous vos gestes, paroles de soutien qui m'ont
permis de tenir dans ce métier passionnant mais si difficile.
Je passe le relais à Justine BONNIER que certaines et certains
connaissent déjà.
Prenez soin de vous et à bientôt dans les rues du village »

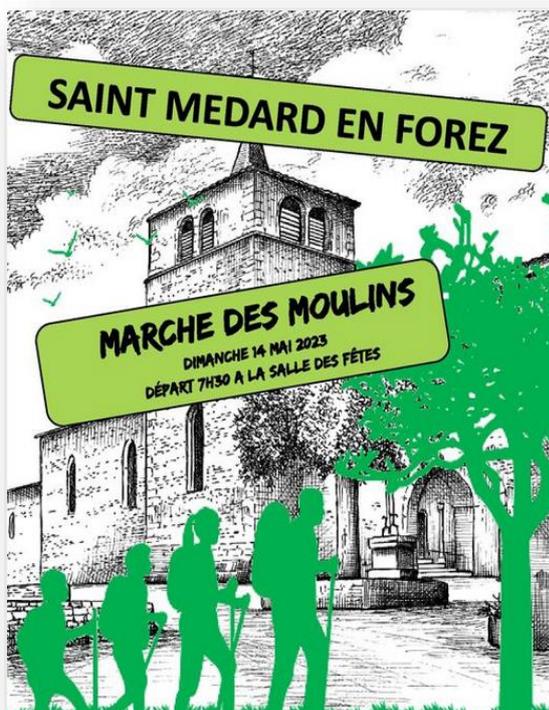


Emilie ARNAUD.

Stéphane BENASSIE et Justine BONNIER exercent au cabinet infirmier communal.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et son équipe remercient très sincèrement Emilie ARNAUD pour toutes ces années aux petits soins pour les villageois. Quelle fierté et quelle chance d'avoir un cabinet infirmier sur notre village ! Nous en profitons pour exprimer toute notre gratitude également envers Stéphane BENASSIE et nous souhaitons la bienvenue à Justine BONNIER.

Marche des Moulins & Rando VTT



Distances	Dénivelé positif	Départs	Tarifs	Nombre de ravitaillements
25,850 km	812 m	7h30 - 12h	6 €	1
35,420 km	966 m	7h30 - 12h	8 €	2
44,380 km	1174 m	7h30 - 11h	9 €	3

Apprendre l'Histoire de France en jouant

Vendredi 21 avril avec Enzo, étudiant
10h-11h30

Enfants de 7 à 11 ans
gratuit



Inscription obligatoire

04.77.54.95.03



Atelier pâtisserie

Au choix :
Vendredi 14 avril ou Mardi 18 avril de 15h00 à 16h30
à la Popote de l'Equipage

Prix : 2 euros

venez confectionner des gâteaux avec vos enfants



Inscription au : 04.77.54.95.03



SÉJOUR SENIORS 60 ANS ET PLUS

SOLOGNE- LOIR ET CHER



tarif: 475€ personnes imposables
320€ personnes non-imposables
TOUT COMPRIS (Hébergement, transport, pension complète et excursions)

Du lundi 04 au vendredi 8 septembre

Inscriptions au : 04.77.54.95.03
16 rue de St Galmier
Chazelles sur Lyon

Paiement possible en 3 fois:
juin 50%
juillet 25%
août 25%



Atelier échecs



Venez apprendre et découvrir les échecs.

Chaque mardi (en période scolaire) :
15h30 à 16h30 pour les adultes
16h45 à 17h45 pour les + 10 ans (ados)

L'adhésion pour l'année au centre socioculturel est de 6€.

Centre socioculturel l'Équipage
16 rue de Saint Galmier
42140 Chazelles-sur-Lyon
04.77.54.95.03
Inscription@cslequipage.fr



Le petit écho de la Com'

Nous avons la chance de vivre dans un beau village de campagne avec, pour beaucoup d'entre nous, un terrain à entretenir.

Avec l'arrivée des beaux jours, il y a une multitude de choses à faire dans notre jardin mais nous ne savons pas toujours quoi, ni quand.

Pour vous aider, nous avons décidé de vous faire une petite liste, non exhaustive, des différentes opérations à réaliser.

Il ne vous reste plus qu'à vous retrousser les manches 😊



AVRIL

- Scarifiez, semez de nouvelles graines et roulez votre pelouse
- Fertilisez les rosiers avec un engrais spécifique contenant de la magnésie
- Taillez les arbustes de printemps défloris
- Semez les légumes qui ne craignent pas le froid : carottes, betteraves...
- Semez les annuelles à croissance rapide : clarkia, cosmos...
- Plantez les bulbes et tubercules à floraison estivale : glaïeul, dahlia, bégonia...



MAI

- Plantez les fleurs dans les massifs d'été
- Taillez les haies comme les thuyas en fin de mois
- Plantez à l'ombre, le muguet que l'on vous a offert
- Décorez les jardinières avec des annuelles et des plantes saisonnières
- Tondez le gazon une fois par semaine
- Allongez-vous dans votre jardin et profitez 😊

